

Caisse de prévoyance de la proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne

Annonce de départ à la retraiteEmployeur: Membre n°: **1. Données personnelles**Nom: Prénom: Date de naissance: Rue, n°, NPA, localité:
Sexe: féminin masculinEtat civil: Numéro d'assurance sociale: **2. Incapacité de travail / invalidité**Avez-vous perdu votre capacité de travail avant votre départ à la retraite? Oui Partiellement NonEtes-vous bénéficiaire d'une rente de l'AI? Oui Degré: % Non**3. Avez-vous l'intention de transférer prochainement votre domicile à l'étranger?** Oui Non**4. Echéance de la prestation de vieillesse**

En vertu des dispositions réglementaires de la Caisse de pensions, la personne assurée opte pour:

 une retraite ordinaire au:
Jour/ mois/ année une retraite anticipée au:
Jour/ mois/ année

Condition: cessation définitive de l'activité lucrative.

 un ajournement de la retraite au:
Jour/ mois/ année

Condition: poursuite de l'activité lucrative. La personne assurée doit présenter spontanément chaque année à la Caisse de pensions une preuve de la poursuite de son activité lucrative (p.ex. certificat de salaire, décompte AVS), faute de quoi la prestation de vieillesse arrivera à échéance.

5. Taux de la retraite (20% min.):
en %

* Veuillez vous référer à votre règlement de prévoyance!

6. Enfants (Ne pas remplir en cas de versement du capital de vieillesse)

J'ai des enfants de moins de 18 ans

 Oui Non

J'ai des enfants de moins de 25 ans encore en formation

 Oui Non

J'ai des enfants de moins de 25 ans qui sont invalides à raison de 70% au moins

 Oui Non

Si la réponse à au moins une de ces trois questions est Oui:

Nom, prénom, date de naissance des enfants:

7. Versement en capital

Le versement du capital de vieillesse entraîne l'extinction proportionnelle des prétentions réglementaires correspondantes vis-à-vis de la Caisse de pensions; il en est de même lorsque la rente de vieillesse due en vertu du règlement est minime et est versée pour cette raison sous forme de capital.

La demande de versement en capital (prévoyance LPP) a été déposée dans les délais prévus et par écrit. Oui Non**8. Versement des prestations**

Prrière de joindre un bulletin de versement ou, à défaut, de remplir la partie ci-dessous. Les paiements sur des comptes auprès de banques étrangères ne sont effectués que si un document de la banque comportant toutes les indications nécessaires au paiement est joint (numéro de compte, numéro IBAN, code Swift, adresse de la banque).

Compte postal:	<input type="text"/>	Compte bancaire:	<input type="text"/>
Titulaire:	<input type="text"/>		
Banque:	<input type="text"/>	Lieu:	<input type="text"/>
N° de clearing:	<input type="text"/>	N° IBAN:	<input type="text"/>

Conformément aux dispositions légales, la Caisse de pensions est tenue d'annoncer les prestations versées à l'Administration fédérale des contributions.

9. Signatures et authentification

Lieu et date:

Signature de la personne assurée:

Signature du conjoint / partenaire enregistré:

En cas de versement en capital (cf. point 5), l'authentification de la / des signature(s) est obligatoire:

Lieu et date:

**Cachet et signature du service administratif/
notaire ayant authentifié la signature**

Pièces à joindre au présent formulaire:

- Extrait à jour du registre de l'état civil*
- Permis d'établissement (livret pour étrangers)*
- Attestation de domicile de la commune à l'étranger
- Attestations de formation pour les enfants de plus de 18 ans*
- Décision de l'AI pour les enfants présentant une incapacité de gain et ayant dépassé l'âge de 18 ans

* Des copies suffisent.